FLOREFFE PLONGÉE PASSION ASBL
LAC DU BOIS DE FLATO - RÈGLEMENT 2022

PLONGEURS ADMIS - FORMALITÉS

Tout plongeur avec son encadrement, dans le respect des règles de son organisation, apte médicalement et assuré pour la plongée. Le responsable est de préférence le plus haut brevet du groupe, au minimum autonome. Il doit impérativement signer le formulaire d'inscription. (recto).

PARTICIPATION AUX FRAIS PAR PLONGÉE pour gestion et entretient du site.

4 € par plongeur y compris 4* et Dive Master.
1 € pour les plongeurs enfants brevetés (-14 ans).
1€ pour les Instructeurs, les Moniteurs, les AM Lifras et AI Nélos.
GRATUIT pour les membres de l'EPN, FPP et PAN en ordre de cotisation.
GRATUIT pour les plongeurs PA et leurs encadrants directs, **au maximum deux**.
GRATUIT pour les pompiers des zones NAGE et VAL DE SAMBRE.

PARKING.

Stationnement rationnel avec **3 mètres de passage libre** pour les secours.

SÉCURITÉ

La plongée solo est interdite.

Chaque groupe organise sa sécurité avec son propre matériel de secours avant immersion, le responsable doit remettre à l'accueil le formulaire d'inscription complété et **signé**.
Le site est équipé d'O2, DEA et trousse de secours Ce matériel ne peut être manipulé qu'en cas de nécessité par le délégué de FPP. Il n'est pas accessible pour les exercices ou toute autre manipulation. Le masque O2 doit rester dans son emballage scellé.

Toute personne présente sur le site dégage FPP de toute responsabilité dont les risques propres à la nature des lieux. La natation et la grimpette sont interdites. La surveillance des enfants incombe aux parents ou à leur délégué.